

**TESA SA**

Instruments et systèmes de mesure

Bugnon 38
CH-1020 Renens
Tél. +41(0)21 633 16 00
Fax +41(0)21 635 75 35
www.tesabs.ch
tesa-info@hexagonmetrology.com

Banques :
Crédit Suisse Lausanne
Banque Cantonale Vaudoise Lausanne

TVA 198306

B.T.O. Fernandes

Monsieur J.M. Fernandes
Impasse du Levant 11
2114 Fleurier

Renens, novembre 2011/Ski

Modification de nos conditions de Revente valables à partir du 1^{er} janvier 2012

Mesdames, Messieurs, cher Client,

La crise des années 2008/2009 a conduit notre Direction à prendre des mesures de rationalisation importantes, notamment dans les secteurs de l'administration des ventes et de la logistique. Par ailleurs, la surévaluation actuelle du Franc Suisse, qui atteint toute entreprise de production Suisse orientée vers l'exportation, nous impose également des mesures d'économie.

La centralisation en Suisse d'un stock au service de l'Europe, qui repose désormais sur une plateforme KARDEX installée en 2010, figure parmi les mesures adoptées. L'efficacité de ce système dépend toutefois d'un planning d'expédition rigoureux vers nos réseaux de distribution suisse et européen.

Chaque envoi particulier ajouté à cette planification génère des frais supplémentaires, ce qui nous oblige à adapter comme suit nos conditions de vente à partir de l'année prochaine:

- **Livraisons à la distribution une fois par semaine, selon un plan d'expédition personnalisé ;**
- **Commande minimale : CHF 500.-, les commandes de montants inférieurs étant majorées de CHF 30.- à titre de « frais de gestion ».**

Il vaut donc la peine de regrouper vos commandes et de nous les envoyer une fois par semaine.

Ces dispositions seront également appliquées à la vente directe, dans le but d'encourager nos clients à s'approvisionner auprès de la distribution. A cette fin, nous adressons une lettre à nos clients, accompagnée d'une liste des partenaires-distributeurs qui collaborent avec nous de façon étroite depuis de nombreuses années (lettre et liste ci-jointes).

Cette réorientation aura comme conséquence que des commandes de nos clients vous parviendront de façon croissante, ce qui impliquera que vous preniez les mesures propres à satisfaire cette demande supplémentaire.

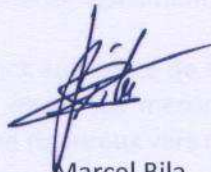
Pour figurer sur la liste des distributeurs TESA officiels, qui est également publiée sur notre site Web, des conditions minimales doivent être remplies par nos partenaires de distribution, afin que les clients que nous dirigerons vers vous restent durablement fidèles à la marque TESA.

Vous recevez ces conditions avec le nouveau barème de rabais basé sur votre chiffre d'affaire de l'année en cours ; Tous deux entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

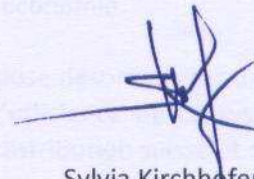
Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire et, si vous le désirez, Madame Kirchhofer conviendra avec vous d'une date de visite afin de discuter personnellement de ces nouvelles conditions de vente.

Nous réjouissons de pouvoir vous compter parmi nos partenaires de distribution avec lesquels nous entendons développer nos activités en 2012, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, cher Client, l'expression de nos sentiments dévoués.

TESA S.A.



Marcel Bila
Sales & Marketing Director



Sylvia Kirchhofer
Market Manager Switzerland

Annexes mentionnées.